



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS DE LA VILLE DE PIERRE-BÉNITE

L'an deux mille vingt deux, le huit novembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 31/10/2022

Compte-rendu affiché le 10/11/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Patrice LANGIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit, en son article 13, que « dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours ».

Les modalités de cette désignation sont précisées dans le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 : le correspondant incendie et secours est désigné par le Maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Aucun adjoint ou conseiller municipal n'étant en charge des questions de sécurité civile à la ville de Pierre-Bénite, il appartient au conseil municipal de désigner son correspondant incendie et secours. Cet élu sera l'interlocuteur privilégié du SDMIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

La désignation de ce correspondant devra faciliter la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS).

Je vous propose de désigner, en tant que correspondant incendie et secours, Monsieur Jean-Luc PAYS, actuellement conseiller délégué au PPRT.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

DESIGNE Monsieur Jean-Luc PAYS correspondant incendie et secours de la ville de Pierre-Bénite.

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216901520-20221108-VILLE_2022DL067-DE

DIT que Monsieur le Maire est chargé de la mise en ~~œuvre de la présente~~
désignation.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

